

V. RAPPORT DE LA COMMISSION
« Durabilité et Sports (DS) »

Bernex, le 29 mars 2023.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 20 mars 2023, la Commission « Durabilité et Sports » a entendu la présentation de la convention disponible sous CMNet (contrat relatif à la gestion du parc agro-urbain) par Monsieur le CA Cyril Huguenin. **M. Huguenin** mentionne que le travail sur cette convention a débuté il y a environ 36 mois et représente les droits/les obligations de la Commune et de la Coopérative sur un périmètre défini dans l'introduction. Il reste un souci en termes de nom sur ce parc, « le parc agro-urbain » étant le nom technique, en suivant la nomenclature, ce parc se nomme « le Parc des Molliers ». L'Etat est propriétaire du périmètre et le remet à la Commune sur un droit d'usage évoqué précédemment. Le présent contrat régit ces relations et indique, sous l'article 2, que les aménagements ont été intégralement pris en charge par l'Etat de Genève avec un travail de suivi de 3 ans en cas d'usures particulières ou de casse.

La convention est acceptée par 6 voix pour et 2 abstentions (8 votants).

Le rapporteur de la Commission
Lionel ROSSINI